

## Camping de l' Arros a Plaisance

Associé : A qui ou A quoi



Camping de l' Arros a Plaisance

La nuance est de taille, on peut être associé dans la propriété d'un bien a parts égales ou pas, on peut être aussi associés dans la gestion des travaux du quotidien, entretien information commercialisation, de ce même bien sans que les personnes soient forcément les mêmes . C'est ce qui s'est passé lors de la visite du président de la C C I au camping de l'Arros a Plaisance,une information relatée dans "lejournaldugers.fr" entre autre a été insuffisamment expliquée peut être, elle a donné suite a une demande de clarification voire un démenti.. David Poteau le propriétaire du sol et du bâti a expliqué tout les efforts qui avaient été nécessaires pour remettre en état le camping gravement endommagé par la crue de l'Arros du 26 janvier 2015 avec l'appoint de son "associé pour ces travaux" Yann Lépineux,qui est aussi son salarié, son employé, et ils n'étaient pas trop de deux.pour arriver au bout avant l'ouverture de la saison. Mme Valérie Barrault qui possède 50% des parts de la SARL "Plaisance Nature Evasion" avec M David Poteau s'en est émue,car elle avait certainement une autre lecture, par lettre recommandée elle a sollicité auprès de M Poteau ce qu'elle estime être le rétablissement de la vérité. Ce jour la parce que nous l'avions compris ainsi il avait été écrit que Yann Lépineux avait été l'associé de David Poteau pour les travaux de remise en état du camping , il n'avait jamais été dit par aucun des deux qu'ils étaient associés dans la propriété de celui ci .La nuance est de taille certes mais c'était ainsi Nous n'avions d'ailleurs pas été les seuls ce jour la a le comprendre et a l'écrire